



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Paris, le

10 JUIL. 2017

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins

Bureau de la qualité et de la sécurité des soins (PF2)

Affaire suivie par : Michèle PERRIN

Tél. 01 40 56 59 53

michele.perrin@sante.gouv.fr

DGOS/PF2/MP/MERC/2016/

Direction générale de la santé

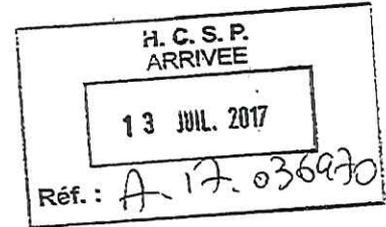
Sous-direction politique des produits de santé et qualité des pratiques et des soins

Bureau Qualité des pratiques et recherches biomédicales (PP1)

Affaire suivie par : Dr Anne-Marie GALLOT

Tél. 01.40.56.53.61

Anne-marie.gallot@sante.gouv.fr



Madame la cheffe de service, adjointe au directeur général de l'offre de soins, chargée des fonctions de directrice générale de l'offre de soins par interim

Monsieur le directeur général de la santé

A

Monsieur le président du Haut conseil de la santé publique

Objet : Programme national sécurité des patients 2013-2017 – saisine en vue de sa future évaluation

Le 14 février 2013, à l'occasion des *Etats généraux des infections nosocomiales et de la sécurité des patients*, la Ministre des affaires sociales et de la santé a annoncé la diffusion du Programme national pour la sécurité des patients.

Ce programme se déploie depuis cette date dans le cadre de travaux menés par la Direction générale de l'offre de soins, la Direction générale de la santé et la Haute autorité de santé.

La DGOS en assure la coordination.

Le programme traite de quatre thématiques :

- L'information du patient, le patient co-acteur de sa sécurité
- La déclaration et la prise en compte des événements indésirables associés aux soins
- La formation, la culture de sécurité, l'appui
- La recherche et l'innovation

L'initiative de ce programme correspond aux 3 objectifs suivants :

- identifier des **orientations prioritaires** pour rendre la sécurité des patients plus effective : associer plus étroitement le patient aux enjeux de sa sécurité, favoriser le retour d'expériences entre professionnels pour progresser collectivement à partir des dysfonctionnements détectés, mieux communiquer entre professionnels et avec les patients, valoriser la dimension « équipe » dans le soin, recourir à des méthodes et outils de formation adaptés aux besoins, etc.
- Le programme comporte un ensemble de messages et d'outils dont la finalité est de faire évoluer les comportements au regard de la sécurité des soins, de la part des professionnels de santé comme des usagers.

- **renforcer la cohérence entre différents dispositifs relevant des missions de chacun des partenaires et ayant trait à la sécurité des soins** : certification des établissements de santé, développement professionnel continu des professionnels de santé, accréditation des médecins des spécialités à risques, accréditation des laboratoires de biologie médicale, réforme et réingénierie des diplômes des professionnels de santé, notamment dans le cadre du processus de Bologne, etc.

Cet objectif vise à identifier et renforcer des synergies entre des démarches et des dispositifs existants en matière de sécurité des soins, plutôt qu'en construire de nouveaux.

- **féderer l'ensemble des professionnels de santé** quels que soient leurs métiers et modes d'exercice autour de priorités partagées et **associer les usagers**.

La mise en œuvre de ce programme a permis de nombreuses avancées concourant à l'amélioration de la sécurité des patients, parmi lesquelles :

- La place des usagers dans la sécurité des soins a été renforcée (décret du 20 juillet 2016 relatif à la lettre de liaison, décret du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers, outils favorisant la communication soignant – patient, meilleure prise en compte de la relation au patient dans les cursus des étudiants en santé, initiatives visant à développer le partenariat dans la relation de soins, etc.) ;
- Le décret du 25 novembre 2016, accompagné de son instruction de mise en œuvre du 17 février 2017, relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui. Il prévoit un dispositif de déclaration en deux temps comprenant notamment toutes les étapes d'un retour d'expérience (identification de l'évènement, analyse approfondie de celui-ci, mise en place d'un plan d'actions avec les mesures correctives). Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des acteurs du système de santé (sanitaire, médico-social, ambulatoire). Il prévoit une analyse nationale annuelle de l'ensemble des déclarations et de leurs analyses par la HAS qui élaborera en tant que de besoin des recommandations ;
- Le guide pédagogique de l'OMS sur la sécurité des patients, qui a été traduit en français et est accessible gratuitement sur internet ; des actions sont en cours en faveur de sa diffusion auprès de tous les professionnels de santé ;
- Le renforcement de la place de la sécurité des patients dans la formation initiale et dans le Développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé ; la simulation en santé connaît un développement important.

Dans le droit fil des contacts initiés en 2013 entre la DGOS et la commission d'évaluation du Haut Conseil de la santé publique, nous sollicitons l'évaluation de la mise en œuvre du PNSP.

Nos collaborateurs, dont ceux cités en référence, sont disponibles pour vous apporter les informations nécessaires à ce travail.

Le programme est consultable sur la page dédiée du Ministère des solidarités et de la santé, et notamment au lien suivant :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/programme_national_pour_la_securite_des_patients_2013-2017-2.pdf

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Benoît VALLET

La cheffe de service,
adjointe au directeur général de l'offre de soins,
chargée des fonctions de directrice générale
de l'offre de soins par intérim.

Katia Julienne



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Paris, le 27 JUIL. 2017

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins
Bureau de la qualité et de la sécurité des soins (PF2)
Affaire suivie par : Michèle PERRIN
Tél. 01 40 56 59 53
michele.perrin@sante.gouv.fr
DGOS/PF2/MP/MERC/2016/27 A2

Direction générale de la santé
Sous-direction politique des produits de santé et qualité des pratiques et des soins
Bureau Qualité des pratiques et recherches biomédicales (PP1)
Affaire suivie par : Dr Anne-Marie GALLOT
Tél. 01.40.56.53.61
Anne-marie.gallot@sante.gouv.fr

Madame la directrice générale de l'offre de soins
Monsieur le directeur général de la santé
A
Monsieur le président du Haut conseil de la santé publique
Monsieur le président de la Commission Système de santé
et sécurité des patients

Objet : Evaluation du Programme national sécurité des patients (PNSP) 2013-2017 – propositions pour un cadre de travail

Comme convenu lors de la réunion de la commission Système de santé et sécurité des patients du 4 juillet 2017 lors de laquelle nos collaborateurs ont évoqué le Programme national pour la sécurité des patients 2013-2017 et sa future évaluation, nous formulons ci-dessous à la fois nos attentes et les contraintes d'agenda auxquelles nous sommes soumis pour les mois à venir. La présente note complète donc la saisine qui vous a été transmise le 10 juillet 2017.

Le PNSP est actuellement en phase de clôture. Depuis 2013, il s'est déployé dans le cadre de travaux conduits par la Direction générale de l'offre de soins, la Direction générale de la santé et la Haute Autorité de santé, au travers de quatre axes :

- Axe 1 : L'information du patient, le patient co-acteur de sa sécurité.
- Axe 2 : L'amélioration de la déclaration et de la prise en compte des événements indésirables associés aux soins.
- Axe 3 : La formation, la culture de sécurité, l'appui.
- Axe 4 : La recherche et l'innovation.

Le bilan des 5 ans du PNSP, présentant la synthèse des actions menées aux plans national et régional, est en cours d'élaboration par son équipe-projet.

La période de transition entre le PNSP et le projet qui lui succèdera est marquée par les échéances suivantes :

- la Semaine de sécurité des patients, du 20 au 24 novembre 2017 : une présentation publique du bilan du PNSP sera organisée au Ministère des solidarités et de la santé et à cette occasion de premiers éléments d'orientation en matière de sécurité des patients seront communiqués,
- au premier trimestre 2018 : le « programme », ou autre dispositif qui succèdera au PNSP devrait être annoncé.

Afin de mieux prendre en compte le résultat de votre évaluation dans l'élaboration de ce dispositif, nous souhaiterions, comme envisagé avec vous lors de la réunion du 4 juillet, que cette évaluation nous soit communiquée en deux temps :

- de premiers éléments d'évaluation sous forme d'une note préliminaire pour début novembre 2017. Cela nous permettrait de consolider et de valider les grandes orientations qui seront diffusées lors de la Semaine de sécurité des patients ;
- le rapport définitif, à la fin du premier trimestre 2018.

Pour aider à la réflexion, nous nous engageons à vous communiquer une première version du bilan pour le 15 août, puis une version consolidée au 15 septembre.

L'attente des autorités publiques au regard de votre évaluation porte particulièrement sur :

- la cohérence de ce programme ; son adéquation aux besoins,
- la validité de sa méthodologie et de son pilotage,
- l'appréciation de l'implémentation d'une sélection de ses mesures,
- l'efficacité des actions déployées et les actions qui resteraient à déployer.

Compte tenu des contraintes d'agenda évoquées plus haut, nous vous proposons que l'évaluation du PNSP se concentre particulièrement sur trois de ces quatre axes :

- Axe 1 : L'information du patient, le patient co-acteur de sa sécurité.
- Axe 2 : L'amélioration de la déclaration et de la prise en charge des événements indésirables associés aux soins.
- Axe 3 : La formation, la culture de sécurité, l'appui.

Il serait important que l'ensemble des secteurs, ville, hôpital et secteur médico-social, soient également pris en compte dans cette évaluation qui devrait être essentiellement qualitative, ainsi qu'un focus sur 3 régions (à déterminer avec la DGOS). Sous réserve que nous puissions mettre à votre disposition des données régionales en termes de moyens alloués, il serait intéressant d'évaluer la dimension économique, notamment l'utilisation effective des 34 millions € investis dans les projets financés par les ARS.

Afin d'éclairer les évaluateurs, nous suggérons que des contacts soient pris avec différents partenaires associés de manière plus ou moins ponctuelle au déploiement du Programme : France Assos Santé, ARS (par ex. DGARS référent pour la qualité et la sécurité des soins, collaborateurs des ARS référents sur les thématiques du PNSP), ASN, EHESP, ANDPC, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), fédérations, conférences, etc. De même, les services du Ministère, sont à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Nos collaborateurs, dont deux figurent au présent timbre, sont disponibles pour vous apporter toutes les précisions nécessaires à votre évaluation.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, en l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice Générale de l'Offre de Soins

Cécile COURREGES

Copie :
DGCS
HAS

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Benoît VALLET